Inscription à l'accueil extrascolaire de Misery-Courtion pour l'année scolaire 2025/2026

▶ L'inscription est <u>définitive</u>. Elle ne peut être modifiée que sous-réserve d'un préavis de 30 jours (cf. règlement communal sur l'accueil extrascolaire du 19.05.2025).

Remplir s.v.p. une feuille de données par enfant

Données de l'enfant

Nom	
Prénom	
Adresse	
Date de naissance	
Langue maternelle	
Autres langues	
Degré de scolarité (1 ^H -8 ^H) en 2025/2026	
Médicaments / maladies / allergies	
Troubles / handicaps / autres	
Intolérance à certaines denrées alimentaires / régime	→ joindre une copie de l'attestation médicale s.v.p.
Vaccins	→ joindre une copie du carnet de vaccination s.v.p.
Remarques	

Données des représentant légaux / contact en cas d'urgence

1er représentant légal :	
Nom	
Prénom	
Adresse	
☐ Téléphone privé	
☐ Téléphone prof.	
□ Portable	
□ Email	
2e représentant légal :	
Nom	
Prénom	
Adresse	
☐ Téléphone privé	
☐ Téléphone prof.	
□ Portable	
□ Email	

☑ Cocher le numéro de téléphone et l'adresse email prioritaires.

T 1	1 11	1/ 1	• •		1		•
Hn nliid	des responsables	leggily l	'entant neur	t etre renric	nar lec	nerconnec	cilivantec .
LII DIU	o uco responsables	icgaux, i	Ciliani beu	i cuc icons	Dai 105	Dersonnes	survanics.
1	1	0	1	1	1	1	

Nom, prénom, lien avec l'enfant	no téléphone			
utres personnes à contacter si les repré	sentants légaux ne sont pas joignables :			
Nom nyánom lian ayaa Panfant	na tálánhana			
Nom, prénom, lien avec l'enfant	no téléphone			
Nom, prénom, lien avec l'enfant	no téléphone			
Nom, prénom, lien avec l'enfant	no téléphone			
Nom, prénom, lien avec l'enfant	no téléphone			

☑ Cocher ce qui convient.

_ •	•	4 •	A.
In	scrip	tion	TIVE
	ocrip	UUII	IIAC

 \square Inscription souple

Cocher les périodes désirées.

Voici les heures d'ouverture dès la rentrée scolaire, sous-réserve d'un nombre suffisant d'enfants inscrits en fixe.

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Période	06.45-07.55 petit-déjeuner					
A						
Période	07.55-11.40 matinée					
В						
Période	11.40-13.30 dîner					
C						
Période	13.30-15.15 après-midi					
D						
Période	15.15-17.00 goûter					
E	devoirs surveillés					
Période	17.00-17.45 fin					
F	d'après-midi					
Période	17.45-18.30 fermeture					
G						

Les enfants ne peuvent être repris que dès 16h30 s'ils fréquentent la période E. En cas d'exception, les parents doivent avertir le personnel de l'AES.

Autres dema	ndes			
Autres demandes (périodes d'ouverture supplémentaires)?				
Date souhaitée	pour une visite:			
Chemin / pri	se en charge / départ de l'a	accueil extr	rascolaire	
	pris en charge à la sortie de l'éc pectivement les représentants lég ex-ci.		1 1	
Période C	☐ l'enfant est à l'école l'après ☐ l'enfant a congé l'après-mic ☐ l'enfant a congé l'après-mic	li et sera repri		
Périodes D à G	☐ l'enfant sera repris à la fi ☐ l'enfant rentrera à la mai ☐ l'enfant peut quitter l'AE (la période sera malgré tout	son tout seul : S avant la fin facturée en e	à la fin de la période de la période dès 16h30 ntier).	
	Préciser quel jour et à qu	elle neure: _		
Tarifs				
Documents à familial Z Cocher ce qui c	-	des reveni	us déterminants du groupe	
-	derniers <u>avis de taxation</u> dispon bres du groupe familial :	ibles □ oui	□ non	
Assujetti à l'imp	oôt à la source:	□ oui	□ non	

Si les documents demandés ne sont pas remis, la prise en charge sera facturée au plein

tarif.

Pour toutes questions concernant l'inscription	ou l'AES,	vous pouvez	prendre	contact	avec	la
responsable ou l'administration communale.						

Responsable de l'AES Janique Jenny

026/475.15.77 ou 077/406.02.66

Suppléante de la responsable Jacqueline Audergon

Administration communale 026/475.18.87

Les inscriptions seront prises en compte selon l'ordre d'arrivée. Les enfants déjà inscrits pour l'année scolaire 2024/2025 auront la priorité, à condition de renvoyer leur inscription dans le délai ci-dessous.

Délai d'inscription : 30 juin 2025

Documents à envoyer à:

Administration communale, Place du Centre 1, 1721 Misery

ou par courriel (document en PDF uniquement): secretariat@misery-courtion.ch

▶ La signature du formulaire d'inscription engage son/ses signataire/s au placement de l'enfant durant les périodes choisies à la page 3.

Lieu, date:	Signature des représentants légaux :